RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE LA SOCIETE HAYETT

1. ACTIVITES ET RESULTATS

1.1. Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'est élevé au 31/12/2016 à 50,908 MD enregistrant une croissance relativement importante de 33,1%. Si on exclut les produits de capitalisation (basés sur des primes uniques/exceptionnelles), alors la variation du chiffre d'affaires s'établit à un niveau plus important de l'ordre de 36%.

La Grande Branche quant à elle enregistre une croissance au taux de 6,8% à fin 2016. La baisse du chiffre d'affaires des produits revalorisables (-1,058 MD) a été largement compensée par la production des autres types de contrats lesquels enregistrent une croissance soutenue. Ainsi, si l'on fait abstraction des produits revalorisables (qui sont dans le cadre de leur cycle de vie en phase de déclin), alors la Grande Branche enregistrerait en 2016 un taux de croissance de 14,1%. Ceci a été rendu possible grâce à une progression importante au niveau de la production nouvelle qui a touché les différents produits à primes périodiques.

Concernant la catégorie bancassurance, le chiffre d'affaires a dépassé pour la première fois 10 MD enregistrant une croissance au taux de 12,6%. Cette performance intervient après une année 2015 qui a également enregistré une hausse importante du chiffre d'affaires, de l'ordre de 16,2%.

La branche Collectives a généré un chiffre d'affaires de 22,584 MD lequel représente 44% du chiffre d'affaires total de la compagnie.

Pour ce qui est de la catégorie Capitalisation, nous enregistrons une baisse de 32,2%, avec 1,077 MD de primes. L'absence de réalisations de contrats Hayett Placement pour des montants significatifs explique en grande partie cette baisse.

Les charges et les provisions techniques

Les charges techniques ont augmenté de 9,479 MD pour se situer à 34,430 MD.

La hausse provient essentiellement des capitaux échus qui ont augmenté significativement (+110,7%). Les rachats pour leur part ont légèrement baissé de 1,87%.

Pour ce qui est des sinistres, ils augmentent de 24,3% et la hausse a touché la plupart des produits.

Les provisions techniques se sont élevées au 31/12/2016 à 217,986 MD enregistrant une croissance de 10,02%. Les provisions mathématiques se sont élevées à 206,728 MD, ce qui représente 94,8% du total des provisions techniques.

Les provisions pour Participation aux bénéfices ont été arrêtées sur la base d'un taux de rémunération de l'épargne constituée de 5% et d'un taux de revalorisation (pour les contrats revalorisables) de 1%. Ainsi, la provision pour participation aux bénéfices (PB) est passée de 2,811 MD en 2015 à 3,099 MD en 2016.

Les placements et les produits financiers

Avec un total de 216,287 MD à fin décembre 2016, le portefeuille placements enregistre une croissance de 16% par rapport au 31/12/2015.

Au 31/12/2016, les produits financiers ont enregistré une hausse de 7,7% (+953 mille dinars) provenant essentiellement de l'augmentation des produits des BTA (+2,5 MD).

Les revenus des immeubles enregistrent une baisse de 569 mille dinars expliquée par le fait qu'au 31/12/2015 une plus-value sur cession de terrain (0,577 MD) a été constatée et enregistrée au niveau de ce poste en plus des loyers.

- Les frais généraux

Les frais généraux hors impôts au 31/12/2016 se sont élevés à 3,955 MD, contre 3,690 MD à fin 2015 soit une hausse de 0,265 MD (+7,19%). Le principal poste de frais, à savoir les frais du personnel, a augmenté de 8,48% (+0,197 MD).

Si l'on tient compte de l'impôt (IS et contribution conjoncturelle exceptionnelle), alors le poste frais généraux totalise un montant de 5,745 MD à fin 2016, en hausse de 1,709 MD par rapport à 2015.

Le résultat

Le résultat technique au 31/12/2016 s'est élevé à 3,846 MD contre 2,826 MD au 31/12/2015.

Quant au résultat brut, il a nettement augmenté en passant de 2,001 MD en 2015 à 4,895 MD en 2016 soit une augmentation de 2,894 MD.

Pour ce qui est du résultat net, il est passé de 1,651 MD en 2015 à 3,105 MD en 2016 enregistrant ainsi une croissance au taux de 88% MD.

Les taux de participation aux bénéfices et de revalorisation

Compte tenu du taux de rendement moyen net des actifs financiers (5,35%), il est proposé d'appliquer un taux de Participation aux Bénéfices de 5,0% au titre de l'année 2016. Pour ce qui est des produits revalorisables, il est proposé d'appliquer un taux de revalorisation de 1%.

1.2. Evolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années

Evolution du chiffre d'affaires

	2012	2013	2014	2015	2016
CHIFFRE D'AFFAIRES (en MD)	27,127	27,524	30,385	38,241	50,908
TAUX DE CROISSANCE	16,8%	1,5%	10,4%	25,9%	33,1%

Evolution des provisions techniques

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
PROVISIONS TECHNIQUES (en MD)	142,954	159,181	179,33	198,136	217,986

- Evolution des Fonds propres (avant affectation)

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
FONDS PROPRES	12,854	13,440	13,341	14,991	25,496
(en MD)					

- 1.3. Les indicateurs spécifiques pas secteur : RAS
- 1.4. Les évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi. RAS
- 1.5. Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les prévisions en termes de chiffre d'affaires (CA) pour l'année 2017, par catégorie de produits et par type de réseau, ont été fixées comme suit :

	CA 2016 réalisé	CA 2017 Prévision	TAUX DE CROISS. Prévision
GRANDE BRANCHE	16 581 586	18 418 161	11%
HP&FAIDA	1 077 207	2 089 442	94%
BANCASSURANCE	10 664 455	14 179 845	33%
COLLECTIVES	22 584 291	18 217 542	-19%
TOTAL GENERAL	50 907 538	52 904 990	4%

1.6. Activité en matière de recherche et développement

- Les travaux sur la caisse HAYETT ont été entamés depuis Novembre 2013, ont été finalisés en Octobre 2016 avec un déploiement dans les agences à partir du 04/10/2016.
- Les produits en cours de commercialisation directe au niveau des agences : BEDIL / HAYETT 2000 et HILAL deviennent maitrisés par le réseau.
- A l'occasion du 30^{ème} anniversaire des Assurances HAYETT, un nouveau produit comptoir
 « ADHMEN » a été développé et mis en production réelle à partir du 10/04/2017. Les travaux pour ce produit ont été entamés à partir du mois d'Octobre 2016.

1.7. Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers. RAS

2. PARTICIPATIONS

2.1. L'activité des sociétés dont elle assure le contrôle

La société n'assure le contrôle (au sens de pouvoir de direction des politiques financières et opérationnelles) d'aucune entreprise.

2.2. Les prises de participation ou les aliénations

Dans le cadre de son activité de gestion financière, la compagnie a procédé à diverses cessions et acquisitions de valeurs mobilières émises par diverses sociétés sans que ces transactions ne se traduisent par une quelconque prise de contrôle.

3. ACTIONNARIAT

3.1. Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de votes

Le capital social est de 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 actions à droit de vote simple de 100 dinars de nominal et entièrement libérées.

Répartition du capital (Actionnaires qui détiennent <u>plus</u> de 5% du capital)

Actionnaire	Nombre d'actions	%
COMAR	99 998	66,67%
AMEN BANK	37 500	25,00%

3.2. Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées, à condition toutefois que ses actions soient libérées des versements exigibles et aient été immatriculées à son nom cinq jours au moins avant la date de réunion.

Les actionnaires sont admis sur simple justification de leur identité mais le Conseil peut, s'il le juge utile, remettre aux Actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

Un actionnaire peut se faire représenter par un mandataire actionnaire ou non. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions. La forme des pouvoirs est arrêtée par le Conseil d'Administration.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique. En cas de pluralité de nus propriétaires ou usufruitiers, ceux-ci doivent également se faire représenter par l'un d'eux ou par un mandataire unique. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées extraordinaires.

3.3. Le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération

L'entreprise ne détient aucune action propre et n'a effectué aucun rachat d'actions propres au cours de l'exercice.

4. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.1. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze au plus pris parmi les actionnaires ou en dehors, personnes physiques ou morales, et nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. L'Administrateur personne morale est tenu de nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que ce soit, celle-ci est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans sauf l'effet des dispositions ci-dessus. Les membres sortants sont rééligibles.

La durée des fonctions des Administrateurs doit s'entendre de l'intervalle entre les Assemblées Générales Ordinaires annuelles et non de trois années jour pour jour de celui de la nomination

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire, soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Lorsque le conseil d'administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'assemblée générale, tout actionnaire ou le commissaire aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations provisoire prévues ci-dessus.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Si les nominations provisoires d'administrateurs ne sont pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par le conseil n'en demeureront pas moins valables.

4.2. Principales délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale aux organes d'administration et de direction.

Il n'existe aucune délégation en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux organes d'administration et de direction.

4.3. Rôle de chaque organe d'administration et de direction.

• Le Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires.

• Le Directeur Général

Sous réserves des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction Générale de la société.

4.4. Comités spéciaux et rôle de chaque Comité

5. Le Comité permanent d'audit

Le comité permanent d'audit veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société, propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agrée la désignation des auditeurs internes.

Le comité permanent d'audit est composé de trois membres désignés par le conseil d'administration parmi ses membres.

6. Le titre en bourse SANS OBJET

7. AFFECTATION DES RESULTATS

7.1. Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce que suit :

Une fraction égale à cinq pour cent (5%) du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint le dixième du capital social,

Les réserves prévues par les textes législatifs et réglementaires spéciaux dans la limité des taux qui y sont fixés.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale peut, sur proposition du conseil d'administration, affecter toute somme à la constitution d'un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires, extraordinaires, généraux ou spéciaux de même qu'elle peut décider de la mise en distribution de tout ou partie du reliquat disponible, à titre de dividende, ou encore de l'affecter en report à nouveau.

7.2. Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices (Ces données sont présentées sous la forme d'un tableau comportant au minimum les éléments énoncés ci-après) :

	CAPITAL	PRIME D'EMISSION	RESERVE LEGALE	RESERVES POUR REINVESTIS EXONERE	RESERVES POUR FONDS SO	RESERVES POUR TOUTE EVENTUALITES	RESULTAT DE L'EXERCIC	TOTAL
Soldes au 31/12/2013	6 000 000	50 000	600 000	1 521 860	568 188	3 513 731	1 229 023	13 482 801
Avant affectation Affectation des résultats (AGO du 02/05/2014)						629 023	-629 023	0
Dividendes distribués							-600 000	-600 000
Soldes au 31/12/2013 Après affectation	6 000 000	50 000	600 000	1 521 860	568 188	4 142 754	0	12 882 801
Résultats de l'exercice 2014							457 993	457 993
Soldes au 31/12/2014 Avant affectation	6 000 000	50 000	600 000	1 521 860	568 188	4 142 754	457 993	13 340 794
Affectation des résultats (AGO du 08/05/2015)						457 993	-457 993	0
Dividendes distribués								0
Soldes au 31/12/2014 Après affectation	6 000 000	50 000	600 000	1 521 860	568 188	4 600 747	0	13 340 794
Résultats de l'exercice 2015							1 650 668	1 650 668
Soldes au 31/12/2015 Avant affectation	6 000 000	50 000	600 000	1 521 860	568 188	4 142 754	1 650 668	14 991 462
Affectation des résultats (AGO du 20/05/2016)		,		708 255		942 413	-1 650 668	0
Dividendes distribués						-600 000		-600 000
Soldes au 31/12/2015 Après affectation		50 000	600 000	2 230 115	568 188	4 485 167	0	14 391 462

8. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Notre compagnie s'emploie toujours à donner l'importance nécessaire aux ressources humaines à travers :

- L'amélioration du contenu du travail (variété des tâches, l'autonomie, participation aux décisions etc...);
- Le respect de la législation en vigueur
- La communication
- Le travail en équipe
- Le benchmark
- L'écoute des collaborateurs et leurs aspirations à travers des réunions périodiques, des entretiens personnalisés et des évaluations professionnelles;
- Une bonne connaissance des taches et des compétences qu'elles exigent ;
- Le développement professionnel à travers la formation ;
- La création d'opportunités de promotion en faisant évoluer l'organisation de la compagnie ;

8.1. L'INTERESSEMENT DU PERSONNEL, LA FORMATION ET TOUTE AUTRE FORME DE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Formation	Nombre d'actions	Dépenses
2016	07	13 353
2015	03	2 035,121

Une attention particulière est accordée de plus en plus à la formation. Elle s'insère dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La rémunération servie respecte la législation en vigueur. Par ailleurs, grâce à un effort conjugué le taux de participation au bénéfice de l'année s'est nettement amélioré. La compagnie continue à encourager l'épargne par des moyens attrayants et améliore les plafonds et les taux des prêts sociaux.

9. ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE

Les dirigeants doivent présenter les principales caractéristiques du système de contrôle interne et de gestion des risques conformément au cadre général de contrôle interne prévu par la législation comptable en vigueur.

Le rapport fait état de la manière avec laquelle la société a pris en considération l'ensemble des composantes du contrôle interne :

Définition et objectifs de la société en matière de contrôle interne,

A- DEFINITION DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif mis en place par la Direction Générale, l'ensemble du personnel, la hiérarchie, est destiné à fournir une assurance raisonnable quand à la réalisation des objectifs prévus par la NCT 27 et qui sont les suivants :

- Réalisation et optimisation des opérations (se rapportant à l'objectif de la société : performance, rentabilité, et la protection du patrimoine.).
- Fiabilité des informations financière.
- Conformité aux lois, réglementation et directives de l'organisation (conformité aux lois règles directives de la D.G.).

B- LES COMPOSANTES DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Les composantes du système de contrôle interne sont les suivantes :

- Environnement de contrôle interne
- Objectifs et politiques de la société en matière de risques
- Description des activités et procédures de contrôle mises en place
- Information financière et communication
- Suivi du contrôle (pilotage)
- Environnement du contrôle interne,

Les éléments d'appréciation d'un bon environnement de contrôle interne sont :

- 1- Une implication du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'Audit dans la gestion de la société
- 2- Un style de management basé sur une fixation des objectifs et une délégation des pouvoirs. En effet :
 - Un système de fixation des objectifs pour la triennie, ainsi que le suivi des réalisations est mis en place.
 - Un système de délégation de pouvoirs au niveau des services centraux, des agences et des succursales est également mis en place.
 - -Au niveau des services centraux : Les pouvoirs de souscription, de signature et d'engagement des dépenses au sein de la HAYETT sont régis par des notes de services.
 - -Au niveau des agences :_Les pouvoirs de signatures de dépenses sont accordés par les traités de nominations et la « lettre de pouvoir » pour la souscription.

3-Une bonne gestion des ressources humaines qui intègre le respect des compétences :

Des projets pour améliorer la gestion des ressources humaines sont planifiés pour la triennie et qui concernent les processus de recrutement, de formation, d'évaluation et de gestion des compétences.

4- Une Organisation adaptée:

Conformément à NCT 27, La structure de HAYETT respecte le principe de séparation des taches et d'incompatibilité des fonctions, d'autorisation, d'engagement, de règlement et d'enregistrement en distinguant les principales fonctions suivantes :

- Comptabilité générale.
- Ressources humaines.
- Trésorerie.
- Service généraux.
- Gestion des primes.
- · Gestion des sinistres.
- · Gestion des placements.
- Gestion et comptabilité des intermédiaires.
- Recouvrement.
- Gestion et comptabilisation de la réassurance.

Par ailleurs la définition des taches au niveau de chaque fonction (les fiches de postes) est en cours de mise à jour.

Objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers y compris sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, l'exposition de la société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie...

L'appréciation du risque métier (Souscription, Provisionnement...) se basant sur des indicateurs fiables (S/P, Ratios combinés...) est globalement satisfaisante.

Toutefois le processus d'appréciation des risques de marché (risque de taux, de change, d'immobilier, d'action...), de contrepartie (risque lié aux intermédiaires, Réassureurs...), et opérationnel, n'est pas formalisé.

La formalisation de tout le processus et la mise en place de la fonction Gestion des Risques (gouvernance et analyse des risques) est planifiée pour l'exercice 2017.

Par ailleurs la structure d'Audit Interne est en train d'assurer l'évaluation du dispositif de contrôle interne via les missions d'audit au sein du siège. La structure Inspection assure le contrôle du réseau.

Description des activités et procédures de contrôle mises en place,

L'élaboration des procédures est assurée en interne par le Service Organisation, ces procédures permettent de préciser :

- Les consignes d'exécution des taches
- Les documents utilisés et leurs contenus.
- Le classement des dossiers (contrat d'assurances, avenants...).
- Les autorisations et les approbations.
- La saisie et le traitement de l'information.

Les mises à jour des procédures supposent la validation préalable des chefs de département/Services concernés, l'audit interne et celle de la Direction Générale.

Les manuels de procédures dans lesquels sont consignées les procédures, notes de services, circulaires ...de la majorité des structures de la compagnie sont en train de faire l'objet d'une mise à jour dans le cadre de la refonte du système d'information (mise en place d'un logiciel métier et des logiciels des fonctions supports).

En plus de la revue des différents processus en vue de leur mise à jour et de leur mécanisation, la refonte du SI Permettra aussi la revue de l'organisation de la fonction informatique ainsi que la sécurité du système informatique au sein de la compagnie

Information et communication,

Le système comptable des entreprises d'assurances doit être organisé de manière efficace pour être à même de produire l'information financière requise par les différents utilisateurs. Lequel système repose sur les éléments suivants

- -La sécurité du système d'information
- -Le processus d'arrêté des états financiers
- -La production d'informations de pilotage

La sécurité du système d'information

L'installation d'un logiciel sage 1000 au niveau de la comptabilité générale a permis un interfaçage réussi avec la majorité des autres fonctions de la compagnie d'où une intégration des opérations relatives à la production, sinistres, gestion de la paie, placements, achat (en cours), Réassurance (sauf pour l'aspect lié à la trésorerie, feuille de caisse.

Le processus d'arrêté des états financiers :

Outre les livres, registre et fichier tenus obligatoirement par la compagnie et dont la liste est fixée par la réglementation en vigueur (NCT 27), la HAYETT est en train de mettre en place un manuel comptable détaillant l'organisation et les procédures comptables incorporant celles d'arrêté des états financiers.

La production d'informations de pilotage :

Le développement des axes analytiques, en cours, au niveau du logiciel click view permettra la production des informations de pilotage pour les utilisateurs internes (DG, CA, CPA...) et externes (CGA...)

Suivi du contrôle (pilotage).

- Le pilotage de l'activité est assuré par Le Conseil d'administration via le Comité Permanent D'Audit qui se réuni 5 fois par an
- Le pilotage de l'activité est également assuré par la DG via le comité technico-commercial Les objectifs, la composition et le fonctionnement de ce comité sont fixés par décision de la Direction Générale

Par ailleurs, le Comité Général des assurances a publié en Juillet 2016 une première directive concernant le système de gouvernance, visant à garantir une gestion saine et prudente de l'activité des entreprises d'assurance et dont les axes de changement sont les suivants :

- La mise en place d'un système de gouvernance claire et documenté
- La Responsabilisation accrue des dirigeants et du conseil d'administration
- L'introduction de nouvelles exigences en matière de Compétences et honorabilité des administrateurs, des dirigeants, et des responsables des fonctions clés
- La Mise en place d'un dispositif de gestion des risques intégrés au processus de décision
- La Mise en place d'un système de rémunération
- Le Renforcement du contrôle interne
- La Mise en place de certaines fonctions clés
- L'exigence en termes de transparence, de reporting prudentiel et information au public.

HAYETT a pris les mesures nécessaires, courant l'exercice 2017, pour se conformer aux dispositions de la directive du CGA.